

ANNEXE B – Conditions tarifaires (revu au 01/01/2021)

B.1 Enregistrement à l'unité

Pour la durée de validité de la FDES, FDES configurable ou de l'ICV (soit une durée maximale de 5 ans à compter de la date de vérification).

Frais	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F1	De 1 à 10 fiches : 200 euros HT / FDES ou ICV De 11 à 50 fiches : 175 euros HT / FDES ou ICV De 51 à 100 fiches : 150 euros HT / FDES ou ICV Plus de 100 fiches : 125 euros HT / FDES ou ICV
F2	1 000 euros HT par FDES configurable. NB : gratuité ensuite pour toutes les FDES « filles » de la FDES configurable enregistrée au programme INIES

Conditions de la dégressivité du tarif F1 : Le déclarant doit informer le gestionnaire du programme de vérification du nombre de FDES ou ICV prévues pour l'année civile. L'ensemble des fiches devra être soumis à validation avant le 31 décembre de l'année de facturation. Aucun report ni remboursement n'est prévu.

Le coût de création d'un lien lors d'un premier enregistrement d'un configurateur sur la base INIES est facturé de 2 000 €/HT.

B.2 Enregistrement forfaitaire

Pour un nombre illimité de déclarations (FDES, FDES configurables, ICV) avec un engagement de 5 ans prolongeable chaque année.

Frais	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F3	3 000 euros HT / an